

Nancy, le 21 septembre 2018

CH d'Epinal et de Remiremont : les travaux portant sur le contrat de performance se poursuivent

L'ARS a pris part aux réunions de présentation du projet de plan de performance aux établissements d'Epinal et de Remiremont à l'invitation de la Direction.

Cette présentation était utile et attendue pour partager avec les parties prenantes l'état d'avancement d'une année de travail menée au sein des deux établissements avec l'appui d'un consultant. Les résultats de ce travail seront consolidés dans le contrat de performance qui sera également discuté dans le cadre du 6^e Comité de pilotage avec les élus. Ce COPIL prévu le 24 septembre est reporté à la mi-octobre car la finalisation de la rédaction du contrat nécessite un temps de travail complémentaire de deux semaines.

Les réunions du 20 septembre ont permis de partager, avec les équipes représentées, les grands enjeux du plan de performance tant sur les cibles d'économies à atteindre que sur les modalités d'y parvenir dans les 4 ans qui viennent.

Ce plan est construit autour d'un objectif clair : garantir la pérennité de l'offre de soins dans ces territoires, améliorer la réponse aux besoins de la population et mieux organiser la gradation des soins. Dans la droite ligne de plan ma sante 2022 présenté par le Président de la République dans son discours du 18 septembre 2018, la priorité est donnée au renforcement des soins en proximité et à une meilleure articulation des niveaux de prise en charge, ce qui nécessite une meilleure articulation tant avec l'offre de soins proposée en ville qu'avec le CHU de Nancy.

Pour permettre aux établissements de retrouver leur capacité à fonctionner et à investir donc se projeter dans l'avenir, la marche à franchir est très élevée : plus de 15 m€ d'économies en 4 ans pour les 2 établissements. Pour atteindre cet objectif, des réorganisations structurantes seront à mettre en œuvre et nécessiteront un engagement de tous, à tous les niveaux. Il s'agit de se projeter vers l'avenir et non plus de regarder dans le rétroviseur. L'avenir est à l'ambulatoire et au renforcement des coopérations avec tous les acteurs.

Ces réorganisations seront envisagées de manière progressive sur 4 ans et garantiront une qualité accrue du service rendu aux patients du territoire tout en veillant aux conditions de travail du personnel. Les optimisations permises notamment par le virage ambulatoire et par la réorganisation de prises en charge aujourd'hui sous-efficientes (durées de séjour plus longues que les moyennes des établissements

comparables notamment) seront accompagnées du non remplacement d'un certain nombre de départs à la retraite.

Le sujet crucial de la démographie médicale a été de nouveau pointé sur le territoire des Vosges. Il ne doit pas être minimisé et l'ensemble des leviers à disposition des établissements et de l'Agence seront activés. La solution est dans le collectif et le Président de la République l'a réaffirmé dans son discours du 18 septembre 2018 : les médecins doivent penser de nouvelles organisations territoriales et réorganiser leurs pratiques professionnelles en ce sens pour assurer sécurité et qualité des soins. La gestion des ressources humaines médicales sur un périmètre plus large, de groupement hospitalier de territoire est un nouveau levier annoncé mardi et que les établissements devront mobiliser.

La prochaine étape est la finalisation du contrat de performance à la mi-octobre et sa signature d'ici la fin du mois d'octobre.

Contact presse

Laura Philis - 03 83 39 29 76
ars-grandest-presse@ars.sante.fr